

# Formalités administratives

## ► Formalités administratives

Mairie de Craponne  
1 place Charles de Gaulle  
69 290 Craponne

## ► Horaires d'ouverture au public

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mercredi et Samedi : 8h30 - 12h / Fermé l'après-midi

Le duplicata du livret de famille

Le recensement militaire pour les jeunes à partir de 16 ans (filles et garçons)

La légalisation de signature

Le certificat de vie

La copie conforme d'un document administratif

L'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

EN 1  
CLIC



### MAIRIE DE CRAPONNE

1 place Charles de Gaulle  
BP 14 - 69290 Craponne

### HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi :  
8h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
Mercredi et Samedi :  
8h30 > 12h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout accepter

Personnaliser